



Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2025 - 89

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	23
Dont 10 pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2025

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE CENTRE BOURG – AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA TO2 AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS :** TRONCHON J. MEYRIER M. de PROYART A. MORAND F. ARNOUX. R. FICHARD B. PLEYNET J.P. BILLARD G. CHEVRON F. DIANA C. RACINE FREIXENET M. QUERNÉC GARIN C.

**EXCUSÉS :** BAARSCH C. « pouvoir à ARNOUX R. » ZANNI F. « pouvoir à MEYRIER M. » STUBERT B. « pouvoir à TRONCHON J. » CHANTELLOT C. « pouvoir à de PROYART A. » DENERVAUD M. « pouvoir à RACINE FREIXENET M. » CORNU C. « pouvoir à FICHARD B. » MATTERA A. « pouvoir à MORIAUD P. » GEROUDET A. « pouvoir à QUERNÉC GARIN C. » CHAMPEAU S. « pouvoir à BILLARD G. » CHANTELLOT L. « pouvoir à MORAND F. »

Est élue secrétaire de séance : MEYRIER M.

Madame le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2022-33 du 12 avril 2022 l'autorisant à signer la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à l'aménagement de la traversée du centre bourg sur la RD 25, du PR 2.950 à PR 3.770.

Cette convention avait pour objet de :

- Définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement
- De déterminer la maîtrise d'ouvrage
- Répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service

Elle précisait également que les autres tranches devaient faire l'objet d'une convention de financement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Madame le maire présente au conseil municipal la convention de financement de la tranche optionnelle 2.

Cette opération d'aménagement prévoit :

- Le recalibrage de la chaussée avec des largeurs adaptées à la modération des vitesses, tout en tenant compte de la giration des véhicules (entre 5,5 m et 7m) ;
- La reprise de la structure de chaussée, en fin de vie ;
- L'aménagement des carrefours avec création de plateaux surélevés aux intersections avec la rue des Chênettes, la rue du Stade et sur le secteur du centre-bourg avec création de zone 30 ;
- Les intersections avec les voies communales sont traitées en enrobés grenaillés, pour une meilleure perception ;
- L'aménagement de 79 places stationnements sur la rue du Léman (stationnement longitudinal, parking public) ;
- L'intégration d'une zone partagée vélos/piétons de 3 m de largeur sur le tronçon giratoire/rue du Port ;
- L'aménagement d'un cheminement piéton de 1,50 m de largeur en bordure de voie ;
- L'aménagement des arrêts de bus et implantation d'une aire de tri sélectif

Le coût prévisionnel de l'opération était estimé à 3 348 049,01 € T.T.C., décomposé en trois tranches, dont la tranche optionnelle 2 s'élevait à 1 041 385,55 € HT, soit 1 249 662,66 € TTC.

La répartition financière s'établit comme suit :

- 97 934,34 € TTC à la charge du Département
- 1 151 728,32 € TTC à la charge de la commune

Madame le maire demande au conseil municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention qui lui est présentée et ci-annexée portant sur la tranche optionnelle 2 du projet ;

**CHARGE** Madame le maire de signer ladite convention.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Martine MEYRIER

Le maire,

Pascale MORIAUD

